



Consultation publique sur la réforme du droit de la famille : une réforme attendue !

Montréal, le 15 mars 2019 – En réaction à l'annonce réalisée plus tôt aujourd'hui par la ministre de la Justice du Québec, Me Sonia Lebel, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec tient à saluer l'initiative du gouvernement et son engagement à sonder l'opinion publique en vue de moderniser le droit de la famille. En effet, la FAFMRQ, comme plusieurs organismes, réclament depuis plusieurs années qu'un débat public ait lieu en vue d'un dépôt d'un projet de loi. « Bien que nous partagions plusieurs des orientations et recommandations proposées par le Comité consultatif sur le droit de la famille, nous aurions souhaité que la consultation aille plus loin », souligne Mme Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

De l'avis de la Fédération, le rapport du comité consultatif ne va pas assez loin et risque de fragiliser encore plus la situation et le niveau de vie des femmes et des enfants. « En effet, la création d'une prestation compensatoire parentale pour compenser les pertes économiques subies par l'un des parents à la suite à la naissance d'un enfant, viendra compliquer les choses pour les mères qui devront faire la démonstration qu'elles ont bel et bien été désavantagées pour y avoir droit », ajoute Mme Lévesque directrice générale.

Bien que nous reconnaissions que la situation économique des femmes se soit améliorée, qu'elles sont de plus en plus actives sur le marché du travail, force est d'admettre que ce n'est pas la situation de toutes les femmes. Il ne s'agit pas non plus d'infantiliser les femmes ni de vouloir les « marier de force », comme plusieurs l'ont prétendu lors du débat dans la cause de *Lola c. Éric.* Rappelons que la FAFMRQ avait obtenu le statut d'intervenante dans cette affaire.

La majorité des familles monoparentales étant dirigées par une femme, la protection des ex-conjointes, peu importe le type d'union, profiterait à toute la famille. La FAFMRQ croit que l'absence d'encadrement juridique des unions de fait prive les familles des mécanismes capables de leur assurer un niveau de vie équitable après une rupture.

La FAFMRQ compte participer à la consultation pour faire valoir son point de vue ainsi que mobiliser ses membres à participer dans les diverses régions où se tiendront les rencontres.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

Mémoire de la FAFMRQ présenté à la Commission citoyenne sur le droit de la Famille : http://www.fafmrq.org/publications/le-droit-familial-un-enjeu-degalite-mai-2018/

-30-

Information : Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666, cel : (514) 710-6661